

Fortes chaleurs, la ville vous accompagne



Inscrivez-vous ou inscrivez vos proches sur le registre nominatif de la commune.

Personnes âgées, enfants, adultes, travailleurs... nous sommes tous concernés.

Chaque année des épisodes de fortes chaleurs nous obligent à être plus vigilants. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville met en place une période de veille saisonnière avec registre nominatif. Les Beaufortais, ainsi répertoriés, seront régulièrement appelés.

Le registre communal recense les personnes les plus vulnérables, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur handicap.

Comment faire la demande d'inscription sur le registre nominatif ?

-Par téléphone au 02 41 79 74 10 (service CCAS) ou au 02 41 79 74 60 (mairie).

-Par courrier au Service CCAS : 16, rue de l'Hôtel de Ville - Beaufort-en-Anjou - 49250 Beaufort-en-Vallée.

-À l'accueil de la mairie.

Durant les périodes de chaleurs extrêmes (canicule), différents niveaux de vigilance sont mis en place par la commune. La ville ouvre notamment des salles naturellement fraîches, dans la journée.

Suivez l'actualité en page d'accueil du site internet ou sur nos divers supports de communication de la ville :

-L'application smartphone de la ville (gratuite et anonyme) : [cliquez ici](#).

-Le magazine municipal : [cliquez ici](#).

-La newsletter envoyée chaque vendredi : [cliquez ici](#) (en bas de la page d'accueil, rubrique « Restez connecté »).

-La page Facebook : [cliquez ici](#).

Retrouvez les bon gestes à suivre : [cliquez ici](#).